

La SHOAH et l'institutionnalisation du DEVOIR DE MÉMOIRE

**Renée
Dray-Bensouan**

Historienne agrégée d'histoire,
docteur en histoire contemporaine
et professeur à l'IUFM, chercheur
à la MMSH. Présidente régionale
de l'APHG et d'ARES. Dernière
parution, *Les Juifs à Marseille de
1940 à 1944*, Les Belles Lettres,
Paris, 2004.

La place de la mémoire juive est désormais reconnue, mais il n'en a pas été toujours ainsi. Entre la mémoire subie (occultation du génocide) et la mémoire choisie, recomposée puis instrumentalisée (risque de dérive à l'instar de celle qui est dénoncée par Peter Novick¹ pour les Américains), quelle place donner au « devoir de mémoire » désormais institutionnalisé dans le cas de la Shoah ?

Pourquoi le devoir de mémoire est-il maintenant si présent² ? Comment analyser l'institutionnalisation sinon l'instrumentalisation de la Shoah d'une part et du devoir de mémoire d'autre part, sachant que ce dernier terme de notre problématique a suscité de nombreux rejets. Certes aujourd'hui on peut, avec Henry Rousso et Annette Wieviorka invités à une réflexion sur l'enseignement de la Shoah à l'École normale supérieure³, constater que le combat mené pour la mémoire de la Shoah est devenu un modèle « de réussite ». Mais qu'y-a-t-il derrière cet effet réussite ? Envers d'un décor qu'il nous faut sonder.

Nous vivons un moment où l'image de la Shoah s'institutionnalise en Europe et dans le monde occidental, pour des générations qui ne l'auront pas connue alors que les derniers témoins disparaissent. Dans le même temps,

une double révolution s'est opérée dans les représentations. D'une part le héros a fait place à la victime. D'autre part en France, alors qu'une tradition universaliste et centralisatrice laissait peu de place à l'émergence de différences et à l'affirmation d'une mémoire spécifique, le choix fait par des minorités de ne renoncer ni à leur appartenance nationale ni à une identité spécifique est un phénomène nouveau dont il faut saisir l'enjeu.

Nous tenterons de répondre à ces questions dans la perspective de l'histoire, en abordant deux aspects. Le premier, d'ordre chronologique, va nous permettre de montrer que l'émergence de la mémoire de la Shoah fut un processus long et difficile. Les aléas et les enjeux de la construction mémorielle et du « devoir de mémoire » dans le cas de la Shoah se fit en plusieurs étapes : occultation/oubli/amnésie jusque dans les années 60 ; redécouverte/anamnèse /jusque dans les années 90 ; institutionnalisation et hypermnésie ensuite et enfin. Dans un second volet, nous essayerons de montrer les modes opératoires, les implications de l'institutionnalisation de ce devoir de mémoire. Enfin, il ne peut nous échapper que ce combat est devenu un modèle, générant des réussites, mais aussi des détournements et des subversions.

La longue marche jusqu'à l'institutionnalisation

On peut risquer une première remarque : alors qu'aujourd'hui le devoir de mémoire du génocide juif est devenu une institution quasi planétaire, les mots pour identifier ce fait divergent, c'est là une première difficulté et un invariant. C'est une difficulté à identifier et nommer l'extermination systématique des Européens d'origine juive par le nazisme et ses séides, d'où une diversité de termes : « Solution finale » (Philippe Burrin ⁴ ou Arno J. Mayer) ; « Génocide » (forgé en 1944, par le grand juriste polonais Raphaël Lemkin, adopté en 1948 par l'O.N.U dans la convention sur le génocide, souffre d'avoir été banalisé par des emplois polémiques et multiples ⁵. « Holocauste » « judéocide » (utilisés par Arno J. Mayer (1988, 2002), Zygmunt Bauman (1989 et 2002 ⁶), Peter Novick (1999, 2001), Norman Finkelstein (2000), ⁷ et par certains auteurs russes comme Ilya Altman ⁸ (2002). « Shoah » signifiant « catastrophe » s'est généralisé à partir des années quatre-vingt ⁹. Pourtant ce terme reste un isolat en France car contesté, pour manque de visibilité pour un public non juif. En effet Dominique Borne ¹⁰, doyen des inspecteurs généraux, conteste sa validité au terme hébreu et lui préfère « génocide juif » que l'on retrouve dans les programmes d'histoire, du cycle III à la terminale. Mais plus lourde de sens est la position de Philippe Forget ¹¹ qui y voit, soit une forme d'impérialisme culturel et symbolique (utilisation d'un mot non audible pour toutes les autres victimes, qu'il engloberait, homosexuels, tziganes, francs-maçons,) soit un type de récupération pernicieuse par l'Église et par les États.

L'explication de cette hétérogénéité tient non seulement aux mentalités nationales et à des processus de redécouverte mais aussi au contexte dans lequel la redécouverte de l'événement Shoah s'est effectuée : pour les Anglo-saxons (USA et Europe) comme pour les Européens la découverte par le grand public a suivi la diffusion soit du feuilleton « Holocauste » à la télévision, soit du film de Lanzmann (1985). Or cette découverte a lieu à un moment où justement la mentalité a changé, le grand public étant devenu plus sensible aux versions victimaire de l'histoire. « Sur le plan individuel, l'icône culturelle du héros fort et silencieux laisse la place à l'antihéros vulnérable et prolix. »

Déjà un lourd contentieux sépare l'émergence du fait de sa reconnaissance : amnésie, puis anamnèse. L'amnésie ou l'occultation est le signe d'une mémoire subie et d'une éclipse de la Shoah de la fin de la guerre aux années 60. Ce fut non, comme Jean-Michel Chaumont a pu le dire, un « *temps de l'humiliation et de la honte pour les victimes* » mais surtout un temps du silence à la suite d'un double traumatisme en 1941 et 1945. Les Juifs français en 1941 sont exclus de la Cité. Ils ne remettent pas en cause leur identité française mais sont acculés à repenser le fait juif. La démarche de Jules Isaac est à ce titre exemplaire. Il note dans ses *Carnets* en date du 14 octobre 1941 à propos de l'Affaire Dreyfus : « ... *Qu'on le veuille ou non la politique d'assimilation a fait faillite. Pas de place pour les Français « israéliites »* »¹². La réponse à ce traumatisme fut une attitude de refus d'abandonner une identité nationale (c'est pour cela que les Juifs vont se faire recenser). Mais il y a aussi en pleine guerre, en 1943, une réponse politique institutionnelle dans la fondation du CRIF.

En 1945 un deuxième traumatisme survient. La découverte des camps par les armées alliées livre leurs premiers secrets, (le terme « secret » est employé par W. Laqueur et par E. Kogon¹³) leurs premières révélations ; beaucoup de photographies circulèrent par l'intermédiaire des médias qui témoignent encore aujourd'hui de la véracité des faits. Mais encore faut-il remarquer qu'entre la découverte du phénomène et sa médiatisation, il se produit un certain décalage. Auschwitz a été libéré en janvier 1945, la médiatisation a commencé en avril au moment de la libération de Buchenwald par les Américains, le 11 du mois. Et la perception qu'on en a eue à cette époque est celle de la déportation générale. De plus, il s'est écoulé beaucoup de temps entre la libération des camps et la libération des personnes. Si pour beaucoup de nos concitoyens ce fut moins long, pour beaucoup de Juifs originaires des pays de l'Est, considérés comme personnes déplacées, cela va durer jusqu'aux années cinquante. Entre temps il y a bien eu les procès de Nuremberg mais ils ne faisaient pas place à la spécificité juive en tant que telle.

Au rendez-vous de la mémoire du génocide, une absente : la mémoire juive. On parle de déportation, mais il n'y a alors aucune revendication de la spécificité juive, ni au niveau de la Résistance, ni au niveau du Génocide. En 1956, dans leur film « Nuit et Brouillard », Alain Resnais et Jean Cayrol ne prononcent qu'une seule fois le mot Juif pour l'insérer dans l'énumération d'une chaîne de solidarité des victimes « *Burger communiste allemand, Stern étudiant juif...* » etc. Pourquoi ce silence en France sur la spécificité juive du génocide ? Commençons par l'explication historique et journalistique

Auschwitz-Birkenau est libéré par les Russes en janvier 1945 lors de l'opération Vistule-Oder. Les armées russes n'avaient pas pour objectif la libération des camps ou des prisonniers de ces camps, elles n'en avaient pas reçu l'ordre. La plupart des officiers, comme en témoigne le général Petrenko, ignorait jusqu'à leur existence. D'autre part, les camps de l'Est où se trouvaient essentiellement des victimes juives, libérés par les soviétiques avaient été en partie détruits ou fermés par les Nazis, les victimes évacuées (marche de la mort) n'avaient donc pas eu la couverture médiatique que supportèrent les camps de Buchenwald et Dachau libérés par les Américains en avril. Or, dans ces deux derniers camps, les Juifs ne représentent qu'une faible proportion des détenus d'après l'*Encyclopedia of the Holocaust*.

On a beaucoup dit que les déportés s'étaient tus, ce qui n'est pas tout à fait exact : on ne les a pas entendus. Ils ont été pris entre l'humiliation et le désir de reconnaissance et ensuite débordés par le judaïsme officiel qui allait dans le sens du gaullisme. Dans l'immédiateté du retour, comme en témoigne Simone Weil, et avec elle beaucoup d'autres, ils furent partagés. On sait – Annette Wieviorka (1992) – que les déportés ont beaucoup écrit, (livres de mémoire refusés par des éditeurs par exemple et dont beaucoup sont parus ces dernières années), beaucoup parlé devant les commissions. Ils ont parlé mais on ne les a pas écoutés ou plus exactement et c'est ce qui ressort de nombre de leurs témoignages, on n'a pas voulu les croire. Ce qu'ils racontaient « *n'était pas possible, c'était invraisemblable* ». Étrange surdité du monde à leur parole comme le souligne le témoignage de Simone Weil en 1992 et encore aujourd'hui. Puis dans un second temps ils se sont tus pour de nombreuses raisons : trop de détresse, ce qu'ils avaient à dire était indicible, désir d'oublier le passé pour reconstruire la vie et l'avenir, désir d'épargner, surtout les enfants (voir attitude similaire en Israël vis-à-vis des « sabras »), désir d'austérité, désir de pudeur... !

Pourquoi le génocide des Juifs en tant que tels, ne parvint-il que très difficilement à la conscience française dans les années qui suivirent la guerre, alors qu'un intense travail de recherche se faisait au Centre de Documentation Juive Contemporaine ? Les premiers chocs passés, l'explication réside dans la coïn-

cidence qu'il y eut entre des enjeux identitaires chez les Juifs de France et le contexte résistancialiste national dénoncé par Henry Rousso pour la première fois dans le *syndrome de Vichy*¹⁴. Pour les Juifs français, il fallait s'efforcer d'oublier la parenthèse d'un régime de Vichy qui les avait exclus de l'identité nationale, pour retrouver le moule intégrateur mis en place par la Révolution française et se fondre dans ce moule. Les retrouvailles avec l'israélitisme s'inscrivent dans le nom de l'institution du CRIF (Conseil représentatif des israélites de France).

Pour les Juifs étrangers, le modèle communiste était largement dominant. On sait aujourd'hui que les années d'après guerre sont « *celles de la prégnance de l'idéologie communiste qui a imposé le silence aux sionistes en niant jusqu'à l'existence même de leur résistance* ». L'identité communiste reléguait le judaïsme. Plus globalement, il n'y avait pas pour ces derniers de spécificité antisémite nazie, puisqu'en fait le nazisme était une des modalités du capitalisme. Aussi, la déportation était-elle bien décrite, mais sans référence aux victimes juives ; cela apparaissait encore en 1990 dans le commentaire visionné au musée d'Auschwitz où était montré l'assassinat de Polonais sans mentionner qu'ils l'avaient été en premier lieu parce que Juifs. Et pourtant, il existait bien une spécificité objective de la situation des Juifs. Si l'on se réfère aux chiffres : « 3 % des 75 721 Juifs déportés de France sont revenus contre 59 % des 63 085 autres déportés, résistants, otages, politiques ou droits communs.

Du côté de l'idéologie française : le résistancialisme. Un premier aperçu nous est donné par les actualités de l'époque, qui ont d'abord ignoré les déportés pour se focaliser sur le retour des prisonniers puis sur les déportés résistants. La volonté gaullienne est d'assumer la réunification de tous autour d'un projet commun. Ce projet gaullien que suit le judaïsme officiel, conforte tout à fait le projet de citoyenneté encore en honneur : sphère publique et sphère privée y sont extrêmement séparées, ce qui ne veut pas dire non prise en compte de la Shoah mais une prise en compte interne.

Il existe alors une mémoire privée car l'injonction « Souviens-toi » n'est pas nouvelle dans la culture juive, et dès le lendemain de la Shoah, il y a une volonté de mémoire. Des cérémonies ont lieu dans toute la France. Des cendres provenant des fours crématoires d'Auschwitz, envoyées par le gouvernement polonais, dans un coffret et scellées dans un tube de plomb, sont ramenées par exemple à Marseille et enterrées au cimetière israélite, au cours de l'inauguration du monument à la mémoire des déportés lors d'une cérémonie sous l'autorité du Grand Rabbin Salzer le 4 avril 1948. Des cérémonies identiques se déroulent un peu partout en France. Ces cérémonies sont alors internes aux communautés juives « qui construisent leurs mémoriaux » (Annette Wiewiorka

1994) même si y participent des représentants du pouvoir en place. Le deuil est alors affaire privée. C'est « la mémoire d'un espace clos ». Il n'y a aucune référence dans l'espace public. Cette représentation est à mettre en parallèle avec la représentation de la citoyenneté : la religion est affaire privée. Les rares efforts pour faire émerger le souvenir dans l'espace social restent largement vains. Dans ce domaine, le Tombeau du Martyr Juif Inconnu, inauguré en 1956, constitue une exception, en France, en Allemagne comme aux États Unis d'Amérique.

Si dans les années cinquante la société juive, exsangue trop occupée à se reconstruire n'a ni le désir ni la force, ni les moyens de revendiquer une place spécifique au sein de la nation, dans les années qui suivent, le retour des rapatriés lui insuffle de nouvelles forces. Dans ce nouveau contexte quelques éléments ont servi de catalyseurs : un procès celui d'Eichmann (1961), la parution d'ouvrages celui de l'historien américain Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe* (1961), celui de la philosophe Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem* (1963), une loi, celle de 1964 sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et surtout la guerre des Six Jours, en juin 1967.

Des années 60 aux années 70-75 se produit une recomposition lente du passé : l'anamnèse ou le retour du refouillé. La Shoah devient un Événement, avec E majuscule comme l'écrit Elie Wiesel, dès ses premiers romans, accepté avec sa spécificité juive par la communauté des historiens à l'époque. Or cette vision nouvelle va coïncider avec l'installation d'une nouvelle société juive.

Entre 1956 et 1962, l'arrivée en masse des Juifs d'Égypte, du Maroc, de Tunisie et enfin d'Algérie installe un nouveau rapport de forces dans l'hexagone. Le paysage du judaïsme français est en pleine transformation. L'apport des Juifs d'Afrique du Nord n'est pas que démographique. Comme l'écrit l'un d'entre eux, « ils ont "inventé" de nouvelles expressions d'identité juive... éloignées du franco-judaïsme "classique"... C'est ainsi que pour un grand nombre d'entre eux, la solidarité avec l'État d'Israël ou encore la mémoire de la Shoah semblent se substituer aux critères classiques de définition de l'identité juive que sont, par exemple, le respect des commandements religieux, l'obligation de l'étude des textes sacrés et autres valeurs spirituelles autour desquelles s'est articulée de tout temps, la tradition juive » C'est par ailleurs le moment où émerge un nouveau discours identitaire national celui « du droit à la différence ».

Le procès Eichmann (1961) marque le début de l'institutionnalisation. Il revêt plusieurs dimensions : une dimension symbolique pour la mémoire juive ; une justification du projet sioniste ; enfin une dimension pédagogique (élément qui va servir de ciment à la nation israélienne d'abord, et aux relations Diaspora/Israël ensuite). Ce procès marque un grand tournant ; il inaugure l'ère des

témoins (Wieviorka 1998) et c'est en quelque sorte le début de l'institutionnalisation. Tous les chercheurs qui dans divers pays, ont étudié l'évolution de la construction de la mémoire sont d'accord pour constater ce tournant. « La mémoire du génocide devient constitutive d'une certaine identité juive tout en revendiquant fortement sa présence dans l'espace public ». Rappelons que le sens du mot institutionnalisation : s'insérer durablement dans la vie politique et sociale, faire en sorte que les valeurs s'ancrent dans la société et y soient défendues. Ce qui a pour corollaire des bénéfiques : être plus écoutés, plus consultés, plus « légitimes » y compris sur des problématiques connexes

Des catalyseurs culturels et légaux jouent aussi leur rôle. Tout au long de ces décennies, sont publiés plusieurs ouvrages historiques sur la Shoah. Trois en particulier, vont bouleverser la conscience. D'une part le livre de Raul Hilbert, *La destruction des Juifs d'Europe*, (1961) dont les recherches ont commencé dès 1948, pose le problème du comment ? Comment les Juifs ont-ils pu subir cela ? Cette question est posée non pas à l'agresseur mais à la victime. Une partie de la réponse arrive : « Pris dans la camisole de force de leur histoire, les Juifs se précipitèrent et physiquement et psychologiquement dans la catastrophe... » D'autre part, Hannah Arendt (1963) dans Eichmann à Jérusalem pose quant à elle le problème de la banalité du mal et celui de la culpabilité des « Judenräte », et affirme que totalitarisme et camps sont étroitement liés, les camps étant les centres nerveux du projet totalitaire.

Une loi pose déjà les modes d'institutionnalisation en 1964 : le Parlement français adopte le 26 décembre 1964 la loi par laquelle a été proclamée l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, sans caractère limitatif. Quatre ans plus tard l'exemple est suivi par l'ONU. Enfin, dans ces années soixante-dix, on assiste à une relecture de l'histoire du régime de Vichy sous l'influence de la parution du livre de l'historien américain Robert O. Paxton (1972).

La guerre des Six-jours (1967) représente un grand tournant. Partout dans le monde on peut souligner l'énorme impact de la guerre des Six jours... La Shoah y joue un rôle essentiel qui s'explique par l'immense peur qui étirent le judaïsme dans son entier devant la violence verbale des chefs arabes. Un changement de perception dans l'image qu'ont les Juifs d'eux-mêmes s'opère alors, sous un triple prisme : la peur d'un nouveau génocide et la réactivation de la Shoah, la réconciliation dans leur vécu du moment, entre citoyenneté et judéité puisque l'opinion mondiale dans son ensemble est pro-israélienne, que vient saper enfin une nouvelle définition du juif dans le regard de l'autre après le discours du général de Gaulle. Sa petite phrase : « Ce petit peuple sûr de lui et dominateur » dont une nouvelle analyse nous est donnée par l'historien Christian Delacampagne n'a fait que renforcer l'appréhension du monde juif. Cela

va entraîner un repositionnement même chez des laïcs comme Raymond Aron (Pierre Birnbaum 1995) ou Pierre Vidal-Naquet. Le poids des rapatriés s'exerce d'autant plus dans ce repositionnement qu'ils n'hésitent pas à manifester publiquement, rompant ainsi avec la tradition juive française de discrétion et que l'abandon d'Israël par de Gaulle réveille le souvenir cuisant de l'abandon de l'Algérie.

Se multiplient alors les recherches et les parutions sur le thème de la Shoah et ce d'autant plus que pointent avec plus d'assurance les théories négationnistes. L'arrivée des négationnistes, la montée d'une extrême droite antisémite et d'une vague d'attentats qu'on lui attribue à tort (attentat de Copernic en 1980) vont placer la mémoire du génocide au cœur des débats publique. Cette dernière étape est celle d'une institutionnalisation de la mémoire au travers d'une grille de lecture celle du devoir de mémoire

De la reconnaissance à l'institutionnalisation des années 75 à 90

Cette troisième étape se situe également dans un contexte de crise, de trouble, de passions, de procès (inculpation de Touvier en 1981 ; procès Barbie en 1987). En effet, la thèse *Mémoire en défense* de Faurisson publiée en 1980 a été précédée par une série de scandales (colloque « Églises et chrétiens » de Lyon en 1978, interview de Darquier de Pellepoix dans *l'Express* le 20 octobre de la même année, etc.) Elle va susciter des réactions immédiates et en chaîne. Les déportés commencent à vouloir parler et témoigner pour ne pas mourir une deuxième fois. Ils témoignent pour eux mais avant tout pour ceux qui sont morts, pour qu'on n'oublie jamais. Ils s'organisent et s'engagent dans plusieurs associations dont celle des Fils et Filles des déportés de France sous l'égide de Serge Klarsfeld en 1979. Ils le font d'autant plus facilement, qu'une génération est passée, et, fait très important, ce n'est plus à leurs enfants qu'ils parlent mais à leurs petits-enfants.

C'est pendant cette période que font florès les écrits sur la Shoah : livres d'histoire, colloques, mémoires, témoignages, films. Serge Klarsfeld a publié son Mémorial de la déportation des Juifs de France, en 1978 et commence à être connu. Plusieurs ouvrages d'historiens anglo-saxons sont traduits en français, Raul Hilberg, Paxton et Marrus. Les recherches se poursuivent. En 1985 est projeté le film de Claude Lanzman *Shoah* et la même année le film de Mosco, *Les terroristes à la retraite* qui éclaire d'un jour nouveau la résistance communiste.

En 1989 un spécialiste de la question, François Bédarida, souligne que cet Événement (la Shoah) est unique non par le nombre de victimes, (il y a eu dans l'histoire des massacres, tout aussi sinon plus, importants) non par la massification, (la technologie le permettait) non par l'idéologie, mais par le fait

qu'il s'agissait, d'une destruction totale du peuple juif. L'institutionnalisation est à l'œuvre. Comment se met-elle en place ? Quand ?

À partir des années 90, l'institutionnalisation est en voie d'achèvement. Elle l'est vraiment avec la décision de l'Assemblée générale de l'ONU en novembre 2005. La mémoire de la Shoah devient un modèle et s'accompagne d'une critique du « devoir de mémoire » dans un contexte de remise à plat de la différence. Dans une société qui rencontre des problèmes d'intégration l'urgence n'est plus ce qui « diffère » mais plutôt ce qui est « commun ».

L'achèvement de l'institutionnalisation passe par l'intervention des institutions internationales ou des États et par l'intervention des institutions privées. L'intervention des institutions des États ou des institutions internationales se fait par le discours (dogmes selon Novick) ou par des choix mémoriels (rites). Ces interventions finissent par créer une véritable religion civile. Comme Enzo Traverso¹⁵, suivant les traces de Eric Hobsbawm le rappelle, il s'agit là d'une véritable création d'une tradition mémorielle permettant à un groupe de renforcer sa cohésion.

Le 18 octobre 2002, les ministres européens, réunis au Conseil de l'Europe, ont décidé d'établir dans les établissements scolaires des quarante-huit pays signataires de la Convention culturelle une journée à « la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Chaque pays était libre de choisir la date : la Pologne par exemple a choisi la date du début de l'insurrection du ghetto de Varsovie (avril-mai). Cette décision du Conseil de l'Europe sera suivie trois ans plus tard par la décision de l'ONU¹⁶.

En France une véritable révolution s'est mise en place dans la pratique de l'État à travers le processus de réparation qui recouvre trois actions¹⁷. La première concerne une réparation symbolique. Elle fut engagée sur le plan du discours par des déclarations successives : reconnaissance d'une responsabilité collective dans la déclaration du président de la République en 1995 suivie en 1997 et 2002 par celles des premiers ministres reconnaissant la complicité de l'État français dans la mise en œuvre du génocide en France. Ces déclarations ont entraîné une révolution juridique sans précédent car l'État devient responsable ce qui conduit au procès Papon par exemple. La seconde se situe dans le domaine de la reconnaissance judiciaire et a pour corollaire une judiciarisation de la société. La troisième enfin reconnaît le principe des réparations financières (commission Mattéoli en 1999).

Cette institutionnalisation dans les mots s'est accompagnée d'une instauration de journées commémoratives : journée de la déportation en avril, journée du Vel d'hiv en juillet et enfin journée du 27 janvier. Elle s'est également accompagnée de construction de monuments ou de plaques comme le monu-

ment à la mémoire des victimes de la rafle du Vélodrome d'Hiver, inauguré en 1994 par François Mitterrand, quai de Grenelle, suivi de plaques similaires dans toutes les préfectures et portant le même texte.

Dans le monde entier on assiste à des créations de musées dont le prototype est le Musée de l'Holocauste à Washington ou le musée de Yad Vashem, érigé à partir de 1953 et réaménagé tout dernièrement. Toute capitale ou grande ville a son musée de l'Holocauste, de Miami, New York jusqu'à Berlin et Athènes. Des « Murs des Noms » sont élevés un peu partout (à Paris, et à Marseille en France). La gestion de la mémoire de la Shoah est devenue un enjeu international et un enjeu de l'Europe actuelle.

Des institutions privées nationales ou internationales intreviennent aussi dans ce processus. Il faut tout d'abord signaler l'institutionnalisation au niveau de la communauté juive, sur le plan religieux avec la reconnaissance accordée à une journée traditionnelle de jeûne (10 Teveth) d'un sens qui relève d'une commémoration de la Shoah puisque cette journée est également pensée comme prière (Kaddish) pour toutes les victimes du génocide dès 1948. D'autre part, l'acceptation d'un jour de la Shoah (Yom Hashoa), le 24 ou 25 avril, relève d'une manifestation autonome à l'instar des mesures prises en Israël depuis 1953 où fut institutionnalisée cette journée dédiée aux « victimes de la Shoah et aux héros de la Résistance juive pendant la seconde guerre mondiale » par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Ben Zion Dinur qui fut par ailleurs et au même moment le porteur du projet de Yad Vashem¹⁸. Ce jour là, des manifestations ont lieu dans beaucoup de lieux culturels ou culturels : lectures des noms des déportés par exemple devant le Mur des noms au Mémorial de la Shoah.

Les institutions privées ne sont pas les dernières à intervenir sur cette scène. Durant les deux dernières décennies du xx^e siècle, des institutions se mettent en place pour recueillir les témoignages : Fondation de Yale d'une part, Fondation Spielberg d'autre part et enfin Fondation pour la Mémoire d'Auschwitz en France. Plus récemment est fondée la Fondation pour la Mémoire de la Shoah qui résulte d'un long processus depuis le 16 juillet 1995. À l'occasion de la commémoration nationale de la rafle du Vélodrome d'hiver du 16 juillet 1942, le Président de la République, Jacques Chirac, reconnaissait, au nom de la France, la responsabilité de l'État français dans la Shoah en ces termes : « ... transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps, témoigner encore et encore, reconnaître les fautes du passé et les fautes commises par l'État, ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, toujours à l'œuvre. » Le 28 janvier 2000, Lionel Jospin, premier Ministre, déclarait lors du lancement, à Stockholm, de la « Task Force internationale » chargée

de promouvoir l'éducation, la recherche et la mémoire de la Shoah, dit à son tour la détermination de la France de souscrire désormais pleinement à cette œuvre... L'enseignement de la Shoah, la compréhension des causes qui l'ont permise, l'hommage rendu à ceux qui l'ont combattue, constitue un devoir (...) Si les gouvernements ont tardé à reconnaître la responsabilité de l'État dans la persécution et la spoliation des Juifs de France, pendant la deuxième guerre mondiale, l'œuvre accomplie en quelques années est très importante (...) Nous avons l'intention de créer une Fondation dont le souci essentiel sera l'enseignement de la Shoah... »

Le 26 décembre 2000 : la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, fondation privée reconnue d'utilité publique, est donc créée, par décret du gouvernement français. Sa dotation provient des spoliations dont, en France, les Juifs furent victimes, fonds jusqu'ici indûment conservés par les administrations de l'État et les établissements financiers publics et privés. Colloques, ouvrages, recherches universitaires se multiplient, soulevant de nouveaux débats comme celui de l'étendue et de la conceptualisation de la Résistance ou des enjeux de la mémoire ou bien de la place des « mémoires » dans l'histoire nationale.

Mais aussi des voyages, la *Marche des Vivants*, sont organisés par les associations des anciens déportés à Auschwitz. Et c'est là que surviennent les premières dérives dans l'avènement d'un certain tourisme. Ce sont les producteurs d'industries culturelles (tours opérateurs et producteurs de spectacles) qui désormais occupent la place. La commémoration devient alors un objet culturel et perd de sa vocation première qui était la lutte contre l'oubli.

Une première explication avance la nécessité de la mémoire¹⁹. Il faut laisser des traces. Mais les derniers témoins sont en train de disparaître. La deuxième génération prend le relais, avec les associations des Fils et filles des déportés. Une autre qualité de témoins surgit. Ce sont les enfants cachés (le témoignage de Esther Fogel au procès Papon a été bouleversant).

Une deuxième explication touche au retour au patrimoine dans notre société. S'affirme alors la volonté de ressortir de son silence tout un monde englouti, celui des Communautés d'Europe centrale et orientale.

Le Modèle et son retournement

Ce combat, très minoritaire au départ, connaît alors la réussite. Les combats qui ont accompagné la redécouverte de la mémoire de la Shoah sont devenus un modèle de combat, idée impensable à l'origine. Ce modèle du combat qui a réussi est aujourd'hui utilisé pour d'autres combats. Tout ce qui en a fait la force collective a été récupéré : pour l'esclavage, pour les femmes... Par exemple, quand la décision a été prise à l'ONU de faire du 27 janvier une journée de commémoration internationale des victimes de l'holocauste, plusieurs délégat-

tions à l'instar de l'Égypte et du Venezuela, ont demandé de ne pas oublier non plus les autres génocides.

En conformité avec le schéma du devoir de mémoire juif, la mobilisation a pu se faire pour d'autres causes avec plus de savoir-faire. Le CRAN, Conseil représentatif des associations noires de France, calqué sur le Crif, représentation politique des Juifs, en est une illustration. Tout ce qui, analysé après coup, a paru être la force de ce combat a été récupéré consciemment ou pas, la stratégie de la victimisation à l'œuvre dans la mémoire de la Shoah par exemple. Ainsi dans la remémoration de la guerre d'Algérie, au moins en ce qui concerne le débat public, ce qui est mis en avant c'est la victime de la torture et non les héros du FLN, ou de l'armée.

Mais en même temps que cette mémoire est modélisée, elle est objet de critiques. La critique de l'histoire et sa mondialisation alimente le reproche de trop de mémoire. En 1994 la parution du livre de Henry Rousso et Éric Conan Vichy, *Un passé qui ne passe pas*²⁰ relance ces débats historiographiques, Henry Rousso qui dans le « Syndrome de Vichy » (1987) avait été un des artisans des retrouvailles avec la mémoire Juive, met en garde contre l'obsession de la mémoire. Ces débats ne sont pas uniquement franco-français, ils touchent toute la communauté internationale des historiens. En Israël, après la parution du livre de Tom Segev (1991) remettant en cause le « silence » du Yichouv et de Ben Gourion et du film du même nom auquel il a servi d'argument (1996), les articles des historiens Amos Perlmutter et de Yehuda Bauer dénoncent les nouveaux révisionnistes (1996). Aux États-Unis l'ouvrage de Peter Novick démonte de façon minutieuse la manière dont la Shoah a été instrumentalisée par les élites communautaires d'une part par les politiques américains d'autre part. Si une question reste légitime c'est bien celle-ci « en quoi la Shoah a-t-elle été instrumentalisée pour servir des intérêts communautaires ou nationaux ? » mais elle n'explique pas totalement la critique déferlante des années 1999-2000 un peu avant et après la parution de l'ouvrage de Paul Ricoeur²¹ et qui est surtout le fait d'historiens ou de pédagogues soucieux de ne pas tomber dans une traverse communautariste et désireux de mettre l'accent sur ce qui unit plutôt que sur ce qui différencie²².

Certes, cette critique reconnaît que l'injonction au « devoir de mémoire » exprime sans aucun doute l'inquiétude légitime de voir la mémoire submergée par l'oubli mais elle marque une grande réticence à intégrer ce concept de « devoir de mémoire », même appliqué à la mémoire de la déportation et du génocide. Jean-François Bossy, philosophe et chercheur de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP), va jusqu'à affirmer que « *la critique du devoir de mémoire semble être le nouveau passage obligé de la conscience lucide et de*

la vigilance intellectuelle, la pose nouvelle de l'intellectuel averti, comme il n'y a pas si longtemps, le devoir de mémoire fut le fer de lance d'un nouveau civisme, recomposé autour de la figure de la victime (victime de la guerre, victime des camps, victimes de l'extermination ²³ ». N'est-ce pas là une concession trop forte à un effet de mode ? Et l'intellectuel pour être vigilant doit-il s'y plier obligatoirement ?

On ne peut s'empêcher, cependant, de constater aujourd'hui que le devoir de mémoire est rappelé pour tout événement : devoir de mémoire du 11 septembre par exemple, illustré par la volonté de créer un mémorial sur les lieux du drame, ce que contestent les familles des victimes qui préfèrent laisser les traces ; devoir de mémoire encore pour les génocides arméniens et rwandais, pour la traite des noirs et leurs souffrances.

Travail de mémoire, ou devoir d'histoire tels sont les nouveaux enjeux de la réflexion. Le Devoir de mémoire est alors critiqué pour ses dérives et pour le moralisme qu'il est supposé véhiculer. On retrouve là un vieux débat sur histoire et mémoire, sur les usages de la mémoire dans le présent. Pour conclure nous dirons avec Enzo Traverso : « À soixante ans de distance, le paysage mémoriel est fort différent. L'Holocauste est aujourd'hui au centre de la mémoire collective. Le *xx^e* siècle est devenu, a posteriori, le siècle d'Auschwitz. Hier oublié ou quasi-ignoré comme un non-événement, le génocide des Juifs a laissé la place à une mémoire présente dans l'espace public de manière presque obsédante, jusqu'à devenir un objet de témoignages, de recherches et de musées. Inévitablement, sa mémoire a été réifiée par l'industrie culturelle, se transformant ainsi en marchandise, en bien de consommation... Jadis ignorés et inécoutés, les rescapés juifs de la Shoah sont aujourd'hui érigés en "saints séculiers". »

Complétons cette vision par quelques remarques. La Shoah n'est plus la seule grille de lecture de la violence du *XX^e* siècle. Auschwitz reste-t-il le paradigme de la barbarie ? Est-il singulier ou pas ? Les débats qui opposent Annette Becker et Stéphane Audouin-Ouzeau à Frédéric Rousseau à propos de la Première Guerre mondiale remettent en cause ce positionnement en attirant l'attention sur la violence déjà en place bien avant le second conflit mondial.

notes

1. Novick Peter, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Gallimard, Paris, traduction 2001, 433 pages.
2. Il ne se passe pas un jour sans rappel de ces termes dans notre presse quotidienne : citons par exemple la création d'Universités de la mémoire à Lyon en 2005 et 2006, avec le soutien du Recteur Alain Morvan la fondation d'associations pour la mémoire de tel ou tel actes ou drame : association fleurs de la mémoire en Normandie qui a le soutien de l'Inspection académique...
3. Interventions au cours de la « semaine de commémoration et de réflexion sur la Shoah » du 11 au 17 avril 2005, voir site <http://www.eleves.ens.fr/pollens/shoah>.
4. Burrin Philippe, *Hitler et les Juifs. Genèse d'une génocide*, Seuil, Paris 1989, Point Histoire 1995, 200p.
5. Chaumont Jean-Michel, *La Concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, La Découverte, Paris, 1997, 380 pages, définition notamment article II de la Convention de l'ONU pp. 206-237.
6. Zygmunt Bauman, *Modernité et holocauste*, La Fabrique, septembre 2002, Traduit de l'anglais par Paule Guivarch, 288 pages (1ère édition en anglais en 1989).
7. Novick Peter, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Gallimard, Paris, traduction 2001, 433 pages ; Mayer, Arno J., « *La Solution finale dans l'histoire* », La Découverte, 2002, Paris, 563 pages ; Norman Finkelstein, *L'industrie de l'Holocauste, réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*, La Fabrique éditions, Paris, 2001 pour la traduction, 2000 pour l'original, 157 pages.
8. Général Petrenko, *Avant et après Auschwitz*, Flammarion, Paris, 2002 pour la traduction française, 2000 pour l'original, suivie de *Le Kremlin et l'Holocauste 1933-2001*, par Ilya Altman et Claudio Ingerflom, 282 pages.
9. La production est importante signalons quelques exemples : *Atlas de la Shoah*, Gilbert Martin, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues 1992. Fondation des « *Cahiers de la Shoah* » par A Kaspi dès 1994 Dans le n° 1 le concept est largement utilisé ; Chaumont Jean-Michel, « Connaissance ou reconnaissance ? Les enjeux du débat sur la singularité de la Shoah », in *Le Débat*, novembre-décembre 1994, n° 82 ; *La Shoah, témoignages, savoirs, œuvres*. Actes du colloque d'Orléans 14, 15,16 novembre 1996, sous la direction d'Annette Wieviorka, Presses universitaires de Vincennes, 1999 ; *Les Archives de la Shoah*, actes du colloque organisé en novembre 1996 par le Centre de documentation juive contemporaine, CDJC-L'Harmattan, 2000, 361 pages ; Husson Édouard, *Hitler et la Shoah*, PUF, Paris, 2000, 310 pages. Trigano Shmuel *L'idéal démocratique à l'épreuve de la Shoah*, Odile Jacob, Paris 2000, 358 pages. *Revue d'histoire de la Shoah*, CDJC.
10. Dominique Borne, « Faire connaître la Shoah à l'école », *Les cahiers de la Shoah*, n° 1, 1994.
11. Philippe Forget in *Cahiers du CERIJ* n° 9, deuxième semestre 2000-semestre 1, 2001 intitulé « La Shoah : Institutionnalisation et historicité ».
12. Kaspi André, *Jules Isaac ou la passion de la vérité*, Plon, Paris, 2002, p146.
13. Walter Laqueur, *Le terrifiant secret. La solution finale et l'information étouffée*, trad. française., 1981, Gallimard, Paris ; E Kogon, *Les Chambres à gaz, secret d'état*, trad. fr, 1987, Seuil, Paris.

14. Henry Rousso, *Le Syndrome de Vichy, 1944-1998...*, Le Seuil, Paris, 1987, 323 pages. 2e édition revue et mise à jour Le Seuil, 1990 coll « Point-Histoire ».
15. Enzo Traverso, *Le passé mode d'emploi, histoire, mémoire, politique*, éditions La fabrique, Paris 2005, p. 17 et 18.
16. Texte du communiqué de l'ONU : Décision historique à l'Assemblée générale pour marquer chaque année la mémoire de l'Holocauste. Le 1^{er} novembre 2005 – L'Assemblée générale a adopté aujourd'hui une résolution « historique » proclamant le 27 janvier, jour de la libération du camp d'extermination nazi d'Auschwitz, « Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste », pour se souvenir des crimes du passé et pour prévenir les actes de génocide dans le futur.
17. Intervention de Henry Rousso lors d'une réflexion sur l'enseignement de la Shoah à l'École normale supérieure à Paris.
18. Arielle Rein, « L'historien, la mémoire nationale et l'État : l'œuvre de Ben Zion Dinur pour la commémoration et la recherche sur la Shoah en Israël », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 182, janvier-juillet 2005. Ben Zion Dinur fut à la fois le fondateur de l'école historique de Jérusalem et ministre de l'éducation et de la culture de 1951 à 1955.
19. Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor, Histoire juive et mémoire juive*, La Découverte, 1984.
20. Conan Eric et Rousso Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, Paris, 1994, réédition 1996.
21. Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, collection L'ordre philosophique, Seuil, 2000.
22. Pour ce qui est de l'instrumentalisation voir intervention de Renée Dray-Bensouan « La Shoah : historiographie (s) et identité (s) juives en France de 1945 à nos jours », au colloque « Les Usages du Passé » d'Aix-En-Provence en décembre 2003, actes à paraître.
23. Jean-François Bossy, *Travail de la mémoire, politique mémorielle : enjeux des interdits et des refoulés de l'histoire contemporaine*, conférences-débats INRP, 11 avril 2002.